

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 Décembre 2012

L'an deux mille douze, le 19 Décembre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 Décembre, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
PEREIRA Laurence, ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès, BOUCHER Francis

Absent excusé : ROCREE Roselyne qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT
DEPAUW Dominique qui donne pouvoir à Monsieur ALLORGE
QUERUEL Jean-Pierre,

Secrétaire de Séance : ALLORGE Hervé

Ouverture de séance à 19h20

Nomination d'un agent recenseur:

Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que la commune va faire l'objet du recensement de sa population du 17 Janvier au 15 février 2013. Lors d'une précédente réunion, Madame RENIER a été nommée coordonateur. Monsieur le Maire informe les élus, que Madame RENIER a postulé pour être agent recenseur afin de mieux connaître la commune et ses habitants. L'ensemble du Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette nomination.

Concernant la rémunération de l'agent, Monsieur le Maire informe que l'INSEE va donner une dotation de 626 € pour le travail du recensement. Le Conseil Municipal décide d'attribuer cette somme à l'agent recenseur déduction faites des charges salariales et patronales et des heures de recensement qui seraient effectuées sur le temps de travail de secrétariat de Mairie.

Assurance statutaire :

Monsieur le Maire rappelle qu'en Mai 2012, le Conseil Municipal avait pris une délibération pour autoriser le Centre de Gestion de la Fonction Publique à conduire un marché pour l'assurance du personnel. Actuellement la commune adhère à ce service qui a fonctionné lors de l'arrêt de travail de la secrétaire.

En effet, il est expliqué comment fonctionne le paiement d'un agent en cas d'arrêt maladie, car celui-ci ne dépend pas de la sécurité sociale.
Le Conseil Municipal adopte le contrat de Dexia dans les mêmes conditions qu'actuellement.

De plus concernant l'assurance du maintien de salaire pour un arrêt supérieur à 90 jours, le Conseil municipal accepte à l'unanimité mais demande des précisions sur le taux de participation de la commune.

Décision modificative :

Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, la commune a payé l'année dernière 1900 € au FNGIR (fond national de garantie individuelle des ressources), hors cette année la commune doit verser à ce fond la somme de 15 610 €. Cette rectification des pouvoirs publics est arrivée en fin d'année. En conséquence une décision modificative doit être prise pour honorer cette dépense :

Le Conseil propose de transférer des fonds du compte 6718 charges exceptionnelles au profit du compte 73923 reversement sur FNGIR pour la somme de 15 500 €.

Le Conseil Municipal regrette cette modification de dernière minute, mais ne pouvant pas s'opposer à cette décision modificative celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Concession cimetièrre :

Suite à l'adoption des tarifs et du règlement du cimetière, Monsieur QUERUEL, aimerait que la commune revoie la durée des concessions afin de laisser la possibilité d'acquérir des concessions perpétuelles. Monsieur le Maire rappelle que les concessions perpétuelles sont toujours réalisables aujourd'hui, mais avec l'évolution des mœurs les monuments funéraires sont parfois délaissés au fil du temps. Dans ce cas, la commune doit entreprendre une procédure administrative importante pour pouvoir relever les tombes. Dans un souci de gestion de place de cimetière à terme, le Conseil Municipal serait favorable de revoir la durée de la concession en rappelant que celle-ci peut être prolongée par son rachat à l'échéance soit par la famille ou sous forme de vœux testamentaires.

Le Conseil proposera, lors de la prochaine réunion de Conseil une durée de 50 ans au lieu de 30 ans.

Questions Diverses :

- Le SIVOS : lors de la dernière réunion, il a été demandé à la commune de Bérengeville de prolonger le prêt de la salle des fêtes dans le cadre de la restauration scolaire. Le Conseil accepte jusqu'aux vacances d'avril. Un titre d'utilisation de la salle des fêtes et des consommations électriques sera fait en début d'année.
- Concernant le dossier de la garderie qui devait être réalisé en parallèle de la cantine : un premier permis de construire a été refusé, car il manquait la signature d'un architecte. Un nouveau dossier va être déposé dans la semaine, par la commune de Bacquepuis.
- Au niveau du terrain multisport : un dossier de subvention avait été déposé à la préfecture de l'Eure au mois de juin 2012. En novembre 2012, la Préfecture a retenu le projet qui sera subventionné à hauteur de 33 %. De plus un dossier a été déposé auprès de notre Député Jean-Louis DESTANS, à ce jour nous n'avons aucun retour. L'ensemble des dossiers seront relancés en début d'année 2013.
- Au niveau du SIEGE, notre demande pour les travaux au niveau de la rue de l'église et rue Abbé Eliot, n'a pas été retenue cette année. Une majorité des projets retenus sont des dossiers qui coordonne des travaux d'électricité et d'eau. Notre dossier est prioritaire à ce jour pour une programmation de travaux en 2014.
- Les panneaux indicateurs de vitesses ont été installés route de Louviers mais ne sont pas bien réglés. L'entreprise doit prendre contact avec Monsieur QUERUEL pour une nouvelle intervention.
- Un accident a eu lieu devant le château, en effet cette route est inondée à chaque période d'orage et/ou de pluie continue. Cette route appartient au Conseil Général, c'est à celui-ci de l'entretenir. Monsieur le Maire demande à Monsieur Francis BOUCHER, propriétaire des terres qui longent chaque côté de cette route, s'il serait possible de réaliser un aménagement par le Conseil Général pour permettre l'évacuation de l'eau vers la pente naturelle. Le but est de supprimer l'inondation fréquente de la route départementale.
- Les vœux du Maire auront lieu le 11 Janvier à 19h00 à la salle des fêtes.

Séance levée à 21h00.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE qui donne pouvoir à Mr LHERMEROULT	Jean-Pierre QUERUEL Absent
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DÉPAUW qui donne pouvoir à Mr ALLORGE	Hervé ALLORGE	